

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Armel CHABANE, Maire de la Ville de BOUZONVILLE, certifie que l’arrêté n° 2024-61 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique sur le projet de modification n° 5 du Plan Local d’Urbanisme de la Commune de BOUZONVILLE a été affiché, avant le début de la consultation du public le 27 mars 2024 et ce pendant toute la durée de celle-ci, jusqu’au 4 juin 2024 dans la Commune de BOUZONVILLE aux lieux habituels d’information du public.

Fait à Bouzonville le 16 avril 2024

Le Maire :



Armel CHABANE